

INFOS

AIDES FINANCIÈRES

POUR VOTRE LICENCE



Le Dojo Pluguen souhaite rendre la pratique du judo, taïso et jujitsu accessible à tous. Plusieurs aides financières sont possibles.

Renseignez-vous et profitez-en !



Une aide de l'État pour encourager la pratique sportive des jeunes.

POUR QUI ?

Jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de :

- L'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)
- L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AAH) (16-30 ans)
- Etudiants boursiers de moins de 28 ans

COMMENT ?

Présentez votre code Pass'Sport (reçu par mail ou courrier) lors de l'inscription.



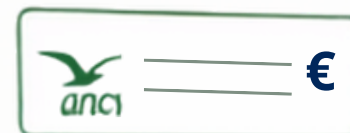
Des chèques vacances pour financer vos activités sportives.

POUR QUI ?

Ouvert à tous !
Utilisables si vous êtes bénéficiaire de chèques vacances ANCV.

COMMENT ?

Remettez vos chèques ANCV lors de l'inscription.



Une aide proposée par certaines collectivités locales, CE d'entreprise.

POUR QUI ?

Les bénéficiaires dépendent de votre commune, département ou région. (jeunes, familles, étudiants...)

COMMENT ?

Renseignez-vous auprès de votre CE, mairie, conseil départemental ou régional sur l'attribution et l'utilisation des Coupons Sport.



REMBOURSEMENT



Votre Comité Social et économique (CSE) peut rembourser l'activité sportive.

POUR QUI ?

Salariés des entreprises dont le CSE et règlements internes proposent les prises en charges des licences sportives

COMMENT ?

Renseignez-vous auprès de votre employeur, portail du CSE pour connaître les modalités de remboursements

À RETENIR !

Ces aides sont cumulables.

Elles viennent en déduction du montant de votre adhésion*.

Possibilité de régler votre adhésion* en 1, 2 ou 3 fois.

L'ADHESION COMPREND...

Licence fédération 46€
Frais de dossier 20€

CONTACT & INFORMATIONS



dojopluguen@mail.fr

www.dojopluguen.wixsite.com/dojo-pluguen



DOJO PLUGUEN

*Hors licence et frais de dossier

Respect • Discipline • Progrès • Partage